



Liquidation judiciaire simple

Par **PHATQUANAMCUUKHO**, le **03/07/2017** à **15:08**

Bonjour

Veuillez m'aider à éclaircir des questions suivantes , s'il vous plaît. Merci de votre aide et de votre soutien

J'ai déposé la demande de liquidation judiciaire le 21 Juin .

Je suis locataire d'une boutique d'épicerie, c'est une création sous Statut Auto-entrepreneur
J'ai travaillé depuis plus un an sans salaire. Je suis reconnue comme travailleuse handicapée
Mon bail est terminé le 30 Juin 2017 et le nouveau bail commence le 1 Juillet 2017

J'avais trouvé un acquéreur avant la déposition de la liquidation mais il n'avait pas donné son accord pour l'achat DAB pendant trois semaines .

Quand la procédure judiciaire a commencé , mon acquéreur m'a contacté et a signé avec moi un acte sous signature privé. Mais , le Juge n'est pas d'accord avec le prix d'achat DAB de l'acquéreur. Il est trop bas.

Le Juge veut trouver un autre acquéreur . Je ne sais pas quand être un autre acquéreur va se montrer.

Mes dettes : Crédits bancaires

Des factures : EDF , Internet

Charges sociales / Les loyers depuis 01/07/2017

Le total des dettes 23000€

Toutes mes affaires sont maintenant chargées par le Juge.

Mes questions :

Est -ce que je dois subir les loyers impayés pendant la procédure judiciaire et la recherche des acquéreurs ?

Est - ce que je resterai solidaire pour le nouveau bail si le Juge trouve un autre acquéreur ?

Dans le pire des cas , si le Juge ne trouve pas un acquéreur . Que va-t-il se passer ? Dois-je régler les loyers accumulés ?

Est - ce qu'on va bloquer tous mes biens pour payer les dettes ?.

Merci pour tous